



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 417, boulevard Adolphe-Chapleau (lot 5 686 026)

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 12 décembre 2023 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante:

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2023-DM-011	417, boulevard Adolphe-Chapleau	M-04	5 686 026	Permettre une marge avant de 7,5 mètres au lieu de 15 mètres et une marge latérale gauche de 7,39 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par l'article 9.5.4, paragraphe 1 et sous-paragraphe a) et b) du Règlement de zonage numéro 7200.

Toute personne pourra s'exprimer et commenter cette demande lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, à 19 h 30 qui se tiendra au Centre culturel situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 27 novembre 2023

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO

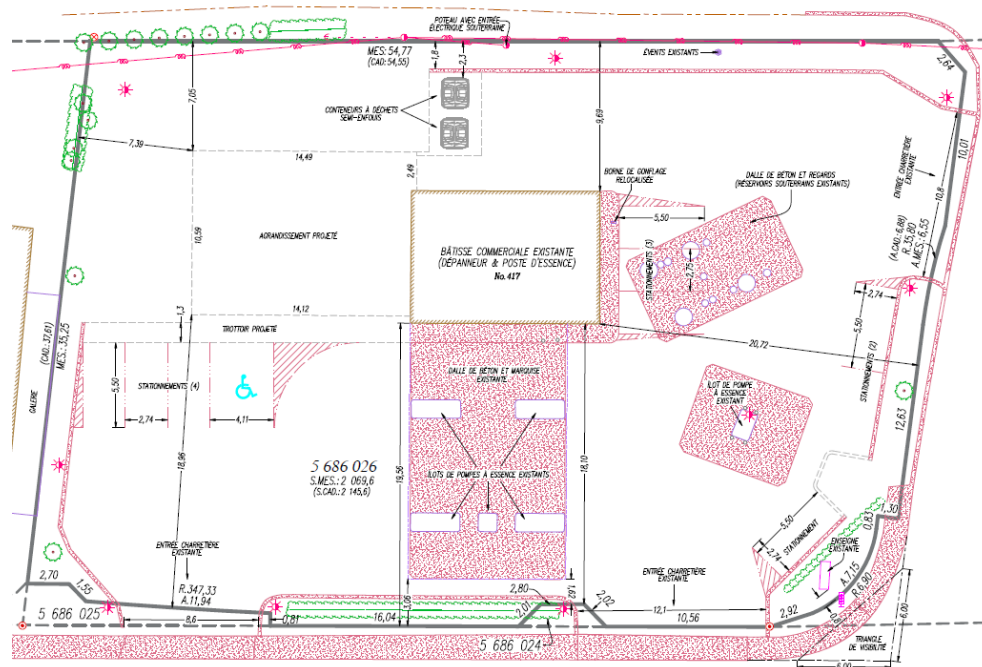


DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- une marge avant de 7,05 mètres au lieu de 15 mètres
- une marge latérale gauche de 7,39 mètres au lieu de 8 mètres

Marges proposées	Règlementation	Différence
7,05 mètres (± 23 pieds)	15 mètres (± 49 pieds)	7,95 mètres (± 26 pieds)
7,39 mètres (± 24 pieds)	8 mètres (± 26 pieds)	0,61 mètre (± 2 pieds)



PHOTOS PROJÉTÉES DE L'AGRANDISSEMENT

